

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants de base)

Date d'impression: 22.10.2018

Numéro de matériau:

Page 1 de 8

CHAPITRE 1: Identification de la substance ou du mélange et de la société**1.1. Identification du produit**

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants de base)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Revêtement bitumeux, revêtement

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société:	SAKRET AG/SA	
Rue:	Gewerbstrasse 1	
Ville:	4500 Soleure	
Téléphone:	+41 32 624 55 40	Téléfax: +41 32 624 55 49
Département responsable des informations:	SAKRET AG/SA	Tél.: +41 32 624 55 40

1.4. Numéro d'appel d'urgence:Tox Info Suisse, Zürich
Tél.: 145**CHAPITRE 2: Dangers possibles****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n°1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208	Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on. Peut produire des réactions allergiques.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible.

CHAPITRE 3: Composition/Informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Émulsion bitumeuse anionique aqueuse

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances SVHC et aucune substance PBT listée.

CHAPITRE 4: Mesures de premier secours**4.1. Description des mesures de premier secours****Informations générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, présenter les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants de base)

Date d'impression: 22.10.2018

Numéro de matériau:

Page 2 de 8

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation : Placer la personne concernée à l'air frais et la calmer. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés et trempés. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Après contact avec les yeux

Rincer quelques minutes avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation des yeux, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées (effet de dilution). Ne PAS faire vomir. Dans tous les cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2.Principaux symptômes aigus ou différés et effets

Pas d'information disponible.

4.3.Indications des soins médicaux immédiats ou traitement particulier

Traitement symptomatique.

CHAPITRE 5: Mesures de lutte contre le feu**5.1.Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂). Moyens d'extinction secs. Mousse résistant à l'alcool. Eau pulvérisée. Sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Plein jet d'eau

5.2.Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie peuvent se former du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone (CO₂), de l'oxyde de soufre, de l'oxyde d'azote (NO_x).

5.3.Informations pour la lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Informations supplémentaires

Recueillir l'eau d'extinction contaminée. Ne pas rejeter dans les eaux et les canalisations.

Déterminer les mesures d'extinction adaptées à l'environnement.

Pour protéger le personnel et refroidir les récipients dans la zone dangereuse, utiliser un jet d'eau pulvérisée.

CHAPITRE 6: Mesures en cas de dispersion accidentelle**6.1.Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence**

Au travail, porter des vêtements de protection adaptés (voir chapitre 8.)

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols.

6.2.Mesures de protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux et les canalisations.

6.3.Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisateur d'acide, liant universel).

Traiter le matériau absorbé conformément au chapitre Élimination.

Nettoyer soigneusement les objets et surfaces souillés en conformité avec les réglementations environnementales.

6.4.Référence à d'autres chapitres

Voir chapitre 8.

CHAPITRE 7: Manipulation et stockage

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants de base)

Date d'impression: 22.10.2018

Numéro de matériau:

Page 3 de 8

7.1. Mesures de protection pour une manipulation sûre**Informations pour une manipulation sûre**

Au travail, porter des vêtements de protection adaptés (voir chapitre 8.)
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Informations sur la protection incendie et contre les explosions

Mesures habituelles pour prévenir un incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr tenant compte des incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

Informations sur la compatibilité de stockage

Ne pas stocker avec des substances explosives, des matières comburantes, des liquides comburants, des substances radioactives, des substances infectieuses, des produits alimentaires et d'alimentation.

Autres informations concernant les conditions de stockage

Garantir une aération suffisante de l'espace de stockage.
Protections contre le gel, la chaleur.
Protéger du rayonnement direct du soleil.
Température de stockage: 5-35 °C

Classe de stockage selon TRGS 510: 10-13

7.3. Utilisations finales spécifiques

Voir chapitre 1.

CHAPITRE 8: Restriction et contrôle de l'exposition/Équipements de protection personnels**8.1. Paramètres à surveiller****Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	F/m ³	Limite de pointe	Type
8052-42-4	Bitumes, vapeurs et aérosols en cas de traitement à chaud (OLD)		10			MAK

8.2. Restriction et contrôle de l'exposition**Dispositifs de contrôle appropriés**

Garantir une aération suffisante.

Mesures de protection et d'hygiène

Toujours bien fermer le récipient après la prise de produit. Au travail, ne pas manger, boire, fumer ou prendre de la drogue. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale DIN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection adaptés.

Type de matière:

NBR (caoutchouc nitrile).

PVC (chlorure de polyvinyle).

Les gants de protection doivent satisfaire aux spécifications de la directive européenne CE 89/686/CEE et à la norme en résultante EN 374.

Protection corporelle

Vêtements de protection. DIN 14605

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants de base)

Date d'impression: 22.10.2018

Numéro de matériau:

Page 2 de 8

Les normes minimales pour les mesures de protection lors de la manipulation des substances de travail sont répertoriées dans TRGS 500.

Protection respiratoire

En cas d'utilisation conforme et de conditions normales, une protection respiratoire n'est pas nécessaire.

Une protection respiratoire est nécessaire en cas de:

dépassement de la valeur limite

production/formation d'aérosols.

Appareil de protection respiratoire approprié:

dispositif de filtre combiné (DIN EN 141). Type de filtre: A/P2.

Restriction et contrôle de l'exposition environnementale

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

CHAPITRE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique: pâte
Couleur: marron foncé
Odeur: faible

Norme d'essai

Valeur pH: ~12

Modifications d'état

Point de fusion: ~0 °C

Point d'ébullition et domaine d'ébullition: >100 °C

Point d'inflammation: non déterminé

Risques d'explosion

aucun

Limite d'explosion inférieure: non déterminée

Limite d'explosion supérieure: non déterminée

Température d'ignition: non déterminée

Propriétés oxydantes:

aucune

Pression de vapeur: non déterminée

Densité: env. 0,8 g/cm³

Solubilité dans l'eau: miscible

Solubilité dans d'autres solvants

miscible avec la plupart des solvants organiques

Viscosité dyn. non déterminée

9.2. Autres informations

Pas d'information disponible.

CHAPITRE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et d'utilisation conformes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants de base)

Date d'impression: 22.10.2018

Numéro de matériau:

Page 4 de 8

10.4. Conditions à éviter

Protections contre la chaleur, le gel, le rayonnement UV/la lumière du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter: agents oxydants, forts.

10.6. Produits de décomposition dangereuxEn cas d'incendie peuvent se former du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone (CO₂), de l'oxyde de soufre, de l'oxyde d'azote (NO_x).**CHAPITRE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur le effet toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles.

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation / Effets corrosifs

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisantsSur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.**Toxicité spécifique d'organes cibles en cas d'exposition unique**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques lors des essais sur animaux

Pas de données disponibles.

CHAPITRE 12: Informations relatives à l'environnement**12.1. Toxicité**

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information sur le potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

CHAPITRE 13: Informations sur l'élimination**13.1. Procédure de traitement des déchets**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nr° 1907/2006

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants de base)

Date d'impression: 22.10.2018

Numéro de matériau:

Page 5 de 8

Recommandation

Élimination conformément aux prescriptions légales. Concernant l'élimination des déchets, consulter le service de traitement des déchets compétent. Les emballages non contaminés et vides peuvent être recyclés.

Clé de déchet du produit

170302 Déchets de construction et de démolition (y compris déblais provenant de sites contaminés); Mélanges bitumineux, goudron et produits goudronnés; Mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01.

Clé de déchet résidus du produit

170302 Déchets de construction et de démolition (y compris déblais provenant de sites contaminés); Mélanges bitumineux, goudron et produits goudronnés; Mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01.

Clé de déchet emballage contaminé

150203 Déchets d'emballage, absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02.

Élimination des emballages contaminés et nettoyants recommandés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

CHAPITRE 14: Informations concernant le transport

Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	Non limité
<u>14.2. Nom d'expédition ONU:</u>	Non limité
<u>14.3. Classes de risque de transport:</u>	Non limité
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	Non limité

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	Non limité
<u>14.2. Nom d'expédition ONU:</u>	Non limité
<u>14.3. Classes de risque de transport:</u>	Non limité
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	Non limité

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	Non limité
<u>14.2. Nom d'expédition ONU:</u>	Non limité
<u>14.3. Classes de risque de transport:</u>	Non limité
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	Non limité

Transport aérien (ICAO)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	Non limité
<u>14.2. Nom d'expédition ONU:</u>	Non limité
<u>14.3. Classes de risque de transport:</u>	Non limité
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	Non limité

14.5. Risques environnementaux

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants de base)

Date d'impression: 22.10.2018

Numéro de matériau:

Page 6 de 8

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Voir chapitres 6-8.

14.7. Transport de produits en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC

Non pertinent.

CHAPITRE 15: Législation

15.1. Règlementation/légalisations sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Règlements UE

Informations supplémentaires

La préparation n'est pas classée comme dangereuse au sens de la directive 1999/45/CE.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS].

N'est pas soumis à 96/82/CE.

Règlements nationaux

Ordonnance sur les accidents
majeurs:

N'est pas soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs.

N° de catalogue. selon

l'ordonnance sur les

accidents majeurs:

Seuils quantitatifs:

Classe de danger pour l'eau:

Statut:

1 - faiblement dangereux pour l'eau

Règle de mélange conformément à VwVwS annexe 4, n°3

Analyse de la sécurité de la substance

Les évaluations de la sécurité chimique pour les substances de ce mélange n'ont pas été effectuées.

CHAPITRE 16: Autres informations

Modifications

Rév. 1.00; 04.05.2015, nouvelle création

Rév. 1.00; 27.05.2015, informations de modification: modifications dans chapitres: 2, 3, 4, 11, 12, 15, 16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

(International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

GefStoffV: Ordonnance sur les substances dangereuses (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

LOAEL: Lowest observed adverse effect level

LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

NOAEL: No observed adverse effect level

NOAEC: No observed adverse effect level

NTP: National Toxicology Program

N/A: not applicable

OSHA: Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

PNEC: predicted no effect concentration

PBT: Persistent bioaccumulative toxic

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants de base)

Date d'impression: 22.10.2018

Numéro de matériau:

Page 8 de 8

fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

SARA: Superfund Amendments and Reauthorization Act

SVHC: substance of very high concern

TRGS Règles techniques pour les substances dangereuses

TSCA: Toxic Substances Control Act

VOC: Volatile Organic Compounds

VwVwS: Directive administrative sur les substances dangereuses pour les eaux

WGK: Classe de pollution des eaux

Contenu des phrase H et EUH (numéro et texte complet)

EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on. Peut provoquer des réactions allergiques.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances au moment de l'impression. Les informations visent à vous donner des conseils sur la manipulation du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité pendant le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les informations ne sont pas transmissibles à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mêlé, mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux ou est soumis à un traitement, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité peuvent ne pas être applicables au nouveau matériau fabriqué.

(Les données concernant les ingrédients dangereux sont tirées de la dernière version de la fiche de données de sécurité du fournisseur en amont.)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants poudre)

Date d'impression: 22.10.2018

Numéro de matériau:

Page 1 de 9

CHAPITRE 1: Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.1. Identification du produit

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants poudre)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Durcisseur

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société:	SAKRET AG/SA	
Rue:	Gewerbstrasse 1	
Ville:	4500 Soleure	
Téléphone:	+41 32 624 55 40	Téléfax: +41 32 624 55 49
Département responsable des informations:	SAKRET AG/SA Tél: +41 32 624 55 40	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse, Zürich
Tél.: 145

CHAPITRE 2: Dangers possibles

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]

Catégories de dangers:
 Effet corrosif/irritant sur la peau: Irritation de la peau 2
 Graves lésions oculaires/Irritation des yeux: Lésions oculaires 1
 Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau: Sens. de la peau 1B
 Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique): STOT unique 3
 Mentions de danger:
 Provoque une irritation cutanée.
 Peut provoquer des allergies cutanées.
 Provoque des lésions oculaires graves.
 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composant(s) déterminant le danger pour étiquetage

Ciment de Portland klinker
Flue dust, fabrication de klinker en ciment de Portland

Mot de signalisation:	Danger
Pictogrammes:	GHS05-GHS07

Fiche de données de sécurité CE

conformément au règlement (CE) n°1907/2006

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants poudre)

Date d'impression: 22.10.2018

Numéro de matériau:

Page 2 de 9



Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer des allergies cutanées.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Consignes de sécurité

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des lunettes/une protection du visage.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

CHAPITRE 3: Composition/Informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange de ciment, substances minérales et additifs

Ingrédients dangereux

N°CE	Désignation	Teneur
N° CAS	Classification conformément à la directive 67/548/CEE	
N° index	Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
266-043-4	Ciment de Portland klinker	20 - < 25 %
65997-15-1	Xi - Irritant R37/38-41-43	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B, STOT SE 3; H315 H318 H317 H335	
270-659-9	Flue dust, fabrication de klinker en ciment de Portland	1 - < 5 %
68475-76-3	Xi - Irritant R37/38-41-43	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B, STOT SE 3; H315 H318 H317 H335	
01-2119486767-17		

Contenu des phrases R, H et EUH : voir chapitre 16.

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances SVHC et aucune substance PBT listée.

CHAPITRE 4: Mesures de premier secours**4.1. Description des mesures de premier secours****Informations générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, présenter les instructions ou d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation: Placer la personne concernée à l'air frais et la calmer. En cas d'irritation des

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants poudre)

Date d'impression: 22.10.2018

Numéro de matériau:

Page 3 de 9

voies respiratoires, consulter un médecin. Administration rapide de cortisone.

Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés et trempés. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées (effet de dilution). Ne PAS faire vomir. Dans tous les cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes aigus ou différés et effets

Pas d'information disponible.

4.3. Indications des soins médicaux immédiats ou traitement particulier

Traitement symptomatique.

CHAPITRE 5: Mesures de lutte contre le feu**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le produit ne brûle pas de lui-même. Utiliser des méthodes d'extinction adaptées à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés

Pas d'information disponible.

5.2. Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'information disponible.

5.3. Informations pour la lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Informations supplémentaires

Recueillir l'eau d'extinction contaminée. Ne pas rejeter dans les eaux et les canalisations.

Déterminer les mesures d'extinction adaptées à l'environnement.

Éliminer la poussière par pulvérisation d'eau.

CHAPITRE 6: Mesures en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence**

Ne pas respirer la poussière. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection personnelle (voir chapitre 8).

6.2. Mesures de protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux et les canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Éviter la formation de poussière.

Traiter le matériau absorbé conformément au chapitre Élimination.

Nettoyer soigneusement les objets et surfaces souillés en conformité avec les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres chapitres

Voir chapitre 8.

CHAPITRE 7: Manipulation et stockage**7.1. Mesures de protection pour une manipulation sûre****Informations pour une manipulation sûre**

Éviter la formation de poussière.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants poudre)

Date d'impression: 22.10.2018

Numéro de matériau:

Page 4 de 9

Au travail, porter des vêtements de protection adaptés (voir chapitre 8).

Ne pas respirer la poussière. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Informations sur la protection incendie et contre les explosions

Mesures habituelles pour prévenir un incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr tenant compte des incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

Informations sur la compatibilité de stockage

Ne pas stocker avec des substances explosives, des substances radioactives, des substances infectieuses, des produits alimentaires et d'alimentation.

Autres informations concernant les conditions de stockage

Protections contre: l'humidité

Classe de stockage selon RGS 10:

13 (solides non combustibles affectés à aucune des classes de stockage précitées)

7.3. Utilisations finales spécifiques

Voir chapitre 1.

CHAPITRE 8: Restriction et contrôle de l'exposition/Équipements de protection personnels**8.1. Paramètres à surveiller****Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	F/m ³	Limite de pointe	Type
65997-15-1	Ciment de Portland (poussière) (OLD)		5 E			

Informations supplémentaires sur les valeurs limitesValeurs limites dans l'air: (poussière, générale) 10 mg/m³ ; E: fraction de poussière respirableValeurs limites dans l'air: (poussière, générale) 1,25 mg/m³ ; A: fraction de poussière alvéolaire**8.2. Restriction et contrôle de l'exposition****Dispositifs de contrôle techniques appropriés**

La poussière doit être évacuée directement au point de formation.

Mesures de protection et d'hygiène

Toujours bien fermer le récipient après la prise de produit. Au travail, ne pas manger, boire, fumer ou prendre de la drogue. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection contre la poussière DIN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection adaptés.

Type de matière:

NBR (caoutchouc nitrile).

Les gants de protection doivent satisfaire aux spécifications de la directive européenne CE 89/686/CEE et à la norme en résultante EN 374.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants poudre)

Date d'impression: 22.10.2018

Numéro de matériau:

Page 5 de 9

Protection corporelle

Vêtements de protection. DIN 14605

Les normes minimales pour les mesures de protection lors de la manipulation des substances de travail sont répertoriées dans TRGS 500.

Protection respiratoire

En cas d'utilisation conforme et de conditions normales, une protection respiratoire n'est pas nécessaire. Une protection respiratoire est nécessaire en cas de:

- dépassement de la valeur limite
- production/formation d'aérosols.

Équipement de protection respiratoire approprié:

appareil équipé d'un filtre à particules (DIN EN 143). Type de filtre : FFP1

Restriction et contrôle de l'exposition environnementale

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

CHAPITRE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

Etat physique:	poudre
Couleur:	gris
Odeur:	inodore

Norme d'essai

Valeur pH	~12 (en solution aqueuse)
-----------	---------------------------

Modifications d'état

Point de fusion:	>1250 °C
Point d'ébullition et domaine d'ébullition:	non déterminé
Point d'inflammation:	non déterminé

Risques d'explosion

aucun

Limite d'explosion inférieure:	non déterminée
Limite d'explosion supérieure:	non déterminée
Température d'ignition:	non déterminée

Propriétés oxydantes:

aucune

Pression de vapeur:	non déterminée
Densité (à 20 °C):	3,0 g/cm ³
Solubilité dans l'eau:	miscible

Solubilité dans d'autres solvants

miscible avec la plupart des solvants organiques

Viscosité dyn.	non déterminée
----------------	----------------

9.2. Autres informations

Pas d'information disponible.

CHAPITRE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et d'utilisation conformes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants poudre)

Date d'impression: 22.10.2018

Numéro de matériau:

Page 6 de 9

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Protections contre: l'humidité

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter: l'acide

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'information disponible.

CHAPITRE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles.

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë

N° CAS	Désignation				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
65997-15-1	Ciment de Portland klinker				
	dermique	LD50:	2000 mg/kg	lapin	Lit.(1)
	inhalation (4 h) aérosol	LC50:	5 mg/l	rat	Lit.(2)

Irritation/Effets corrosifsCause des irritations de la peau.
Cause de graves lésions oculaires.**Effets sensibilisants**Peut provoquer des allergies cutanées. (ciment de Portland klinker), (flue dust, fabrication de klinker en ciment de Portland)
Les personnes souffrant de problèmes de peau, d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne doivent pas mettre en œuvre cette préparation.**Toxicité spécifique d'organes cibles en cas d'exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires (ciment de Portland klinker), (flue dust, fabrication de klinker en ciment de Portland).

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques lors des essais sur animaux

Pas de données disponibles.

CHAPITRE 12: Informations relatives à l'environnement**12.1. Toxicité**

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants poudre)

Date d'impression: 22.10.2018

Numéro de matériau:

Page 7 de 9

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information sur le potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

CHAPITRE 13: Informations sur l'élimination

13.1. Procédure de traitement des déchets

Recommandation

Élimination conformément aux prescriptions légales. Concernant l'élimination des déchets, consulter le service de traitement des déchets compétent. Les emballages non contaminés et vides peuvent être recyclés.

Clé de déchet du produit

170106 Déchets de construction et de démolition (y compris déblais provenant de sites contaminés); Béton, briques, tuiles et céramiques; Mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques contenant des substances dangereuses.
Classé comme déchet dangereux.

Clé de déchet résidus du produit

170106 Déchets de construction et de démolition (y compris déblais provenant de sites contaminés); Béton, briques, tuiles et céramiques; Mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques contenant des substances dangereuses.
Classé comme déchet dangereux.

Clé de déchet emballage contaminé

150203 Déchets d'emballage, absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02.

Élimination de l'emballage contaminé et moyen de nettoyage recommandé

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

CHAPITRE 14: Informations concernant le transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU Non limité

14.2. Nom d'expédition ONU: Non limité

14.3. Classes de risque de transport: – Non limité

14.4. Groupe d'emballage: Non limité

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU Non limité

14.2. Nom d'expédition ONU: Non limité

14.3. Classes de risque de transport: Non limité

14.4. Groupe d'emballage: Non limité

Transport maritime (IMDG)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants poudre)

Date d'impression: 22.10.2018

Numéro de matériau:

Page 8 de 9

14.1. Numéro ONU Non limité**14.2. Nom d'expédition ONU:** Non limité**14.3. Classes de risque de transport:** Non limité**14.4. Groupe d'emballage:** Non limité**Transport aérien (ICAO)****14.1. Numéro ONU** Non limité**14.2. Nom d'expédition ONU:** Non limité**14.3. Classes de risque de transport:** Non limité**14.4. Groupe d'emballage:** Non limité**14.5. Risques environnementaux**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Voir chapitres 6-8.

14.7 Transport de produits en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC
non pertinent**CHAPITRE 15: Législation****15.1. Règlementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifique à la substance ou au mélange****Règlements UE****Informations supplémentaires**Le mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n°1272/2008 [GHS].
N'est pas soumis à 96/82/CE.**Règlements nationaux**Restriction d'emploi: Respecter les restrictions d'emploi pour les jeunes (§ 22 JArbSchG).
N'est pas soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs.Ordonnance sur les accidents
majeurs:N° de catalogue. selon
l'ordonnance sur les accidents
majeurs:

Seuils quantitatifs:

Classe de danger pour l'eau:

Statut:

1 - faiblement dangereux pour l'eau
Règle de mélange conformément à VwVwS annexe 4, n°3**15.2. Analyse de sécurité de la substance**

Les évaluations de la sécurité chimique pour les substances de ce mélange n'ont pas été effectuées.

CHAPITRE 16: Autres informations**Modifications**

Rév. 1.00; 27.05.2015, nouvelle création

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods International Air Transport Association

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006

SAKRET Revêtement épais 2K FASER (composants poudre)

Date d'impression: 22.10.2018

Numéro de matériau:

Page 9 de 9

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 GefStoffV: Ordonnance sur les substances dangereuses (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
 LOAEL: Lowest observed adverse effect level
 LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 NOAEL: No observed adverse effect level
 NOAEC: No observed adverse effect level
 level NTP: National Toxicology Program
 N/A: not applicable
 OSHA: Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
 PNEC: predicted no effect concentration
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
 SARA: Superfund Amendments and Reauthorization Act
 SVHC: substance of very high concern
 TRGS Règles techniques pour les substances dangereuses
 TSCA: Toxic Substances Control Act
 VOC: Volatile Organic Compounds
 VwVwS: Directive administrative sur les substances dangereuses pour les eaux
 WGK: Classe de danger pour l'eau

Contenu des phrases R (numéro et texte plein)

37/38	Irrite les organes respiratoires et la peau.
41	Risque de graves lésions oculaires.
43	Sensibilisation possible en cas de contact avec la peau.

Contenu des phrases H et EUH (numéro et texte plein)

H315	Provoque des irritations cutanées.
H317	Peut provoquer des allergies cutanées.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances au moment de l'impression. Les informations visent à vous donner des conseils sur la manipulation du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité pendant le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les informations ne sont pas transmissibles à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mêlé, mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux ou est soumis à un traitement, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité peuvent ne pas être applicables au nouveau matériau fabriqué.

(Les données concernant les ingrédients dangereux sont tirées de la dernière version de la fiche de données de sécurité du fournisseur en amont.)